Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-200051027-20261029-2026_27B-DE

PAYS de SAINT-MALO
COMMUNAUTÉS

COMITE DE PAYS

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2026

L'an deux-mille vingt-six, le seize octobre à quatorze heures, les élus délégués au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Saint-Jouan des Guérets, sous la présidence de M. THEBAULT, Président.

Délégué/e/s titulaire/s présent/e/s : Pascal SIMON, Jean-Michel FREDOU, Jean-Virgile CRANCE, Yoann HERVOIR, Pierrette TRONEL, Guillaume PERRIN, Sophie LAUDE, David BUISSET, Georges DUMAS, Sébastien DELABROISE, Mireille CAZIN, Christelle BROSSELLIER, Arnaud SALMON, Hugues BRAULT, Philippe FOURNEYRON, Louis THEBAULT, François MAINSARD, Sylvie DUGUEPEROUX.

Délégué/e/s suppléant/e/s présent/e/s avec voix délibérative : Florence ABADIE.

Délégué/e/s suppléant/e/s présent/e/s sans voix délibérative : néant

Délégué/e/s absent/e/s excusé/e/s : Gilles LURTON, Nicolas BELLOIR, Jean-Malo CORNEE, Christian AVRIL, Jean-Francis RICHEUX, Maurice BOURRIGAUD, Marie-France FERRET, Eric POUSSIN, Marie BURGALETA-BOUVIER, Benoît SOHIER, Thierry BURLOT, Sylvie SARDIN, Christine COLAS, Philippe ROULLE, Bénédicte FLAUX, Carole CERVEAU, Sylvie RAME-PRUNAUX, Charlotte GREGOIRE.

*****

Nombre de membres : 30
Nombre de délégués présents : 19
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 10 octobre 2026
Secrétaire de séance : M. SALMON
Affaires inscrites à l'ordre du jour :

*****

Délibération n°2026-27 – Concertation – Demande de subvention au titre du soutien à l'animation du CODESEN pour 2026

Rapporteur : M. le Président

Le CODESEN, le COnseil de Développement Economique Social et Environnemental, constitue un organe consultatif, un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication des acteurs socio-économiques aux réflexions, projets et actions, conduits à l'échelle du pays, par les élus.

En 2026, le CODESEN poursuit le cycle de réflexion « ce que veulent les jeunes » en travaillant les principales attentes et pistes d'action issues des ateliers participatifs organisés en 2025 (autosaisine). Plusieurs actions sont ainsi projetées :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-200051027-20261029-2026_27B-DE

- Organisation de quatre modules « Parlons démocratie » auprès de lycéens avec la Ligue de l'Enseignement, la sociologue Patricia Loncle-Moriceau, Coop'Eskemm,
- Organisation d'un ciné-débat autour de la santé mentale, suivi d'un échange avec les partenaires du territoire (MDA, PAEJ, CLSM…),
- Réalisation de portraits de jeunes avec un focus sur les mobilités et le logement.

Une assemblée plénière doit réunir tous les membres du CODESEN afin de maintenir la dynamique collective et de poursuivre le dialogue entre société civile et élus.

Enfin, il s'agit de poursuivre la participation à l'élaboration des politiques publiques en représentant la société civile dans les commissions et instances des Communautés du pays de Saint-Malo (aménagement, transitions, santé, numérique, mer et littoral…), en participant aux programmes européens (LEADER, DLAL FEAMPA) et aux documents stratégiques (Projet de territoire, schéma de cohérence territoriale, stratégie d'adaptation au recul du trait de côte…).

Il s'agit aussi d'accompagner les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des dispositifs participatifs en apportant un appui méthodologique et opérationnel.

Pour soutenir l'animation des conseils de développement, le Conseil régional mobilise, dans le cadre de sa politique territoriale, une enveloppe par territoire de projet. L'enveloppe accordée pour le territoire des Communautés du pays de Saint-Malo s'élève à compter de 2026 à 18 698 € à la suite d'une évolution du cadre financier régional.

Le plan de financement prévisionnel maximum est le suivant :

<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses prévisionnelles</th><th colspan="2">Ressources prévisionnelles</th></tr>
<tr><td>Charges fixes de structure</td><td>6 000 €</td><td rowspan="2">Région Bretagne</td><td rowspan="2">18 698 €</td></tr>
<tr><td>Dépenses missions (fournitures et prestations, communication, déplacements, adhésion réseau des conseils de développement)</td><td rowspan="2">6 200 €</td></tr>
<tr><td>Charges de personnel (Chargé(e) de mission 0,7 ETP et fonctions mutualisées)</td><td>41 615 €</td><td rowspan="2">Autofinancement</td><td rowspan="2">35 117 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>53 815 €</td><td>TOTAL</td><td>53 815 €</td></tr>
</table>

*
* *

En conséquence, il est proposé au Comité de pays d'approuver le projet de délibération suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5741-1 et suivants,
Vu les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Saint-Malo,
Vu la convention de mise en œuvre du projet de territoire avec les EPCI du pays pour la période 2023-2027, notamment l'action n° 3, relative à la conduite d'actions de concertation, en lien notamment, avec le Conseil de Développement ;
Considérant la délibération n°2025-41 relative à l'approbation du budget primitif 2026 relatif à la coopération pays,

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-200051027-20261029-2026_27B-DE

Sur proposition du Bureau de pays,

Le Comité de pays, après en avoir délibéré, décide de :
- solliciter le soutien financier du Conseil régional à l'animation du CODESEN pour 2026 au titre de sa politique territoriale,
- approuver le plan de financement prévisionnel maximum présenté dans la note de synthèse,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, et à ajuster au besoin le plan de financement dans la limite de l'autofinancement précité.

*****

M. le Président présente le projet de délibération correspondant.

M. le Président, après s'être assuré de l'absence d'interventions, soumet le projet de délibération au vote de l'assemblée.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

En écho à la baisse des aides du Conseil régional aux conseils de développement, l'échange entre les participants conduit à interroger le niveau d'aide du Conseil régional au CESER – Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.

*****

Certifié conforme et exécutoire,
Après dépôt en Préfecture et publication

Le Président, Louis THEBAULT.

